



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
25 AOÛT 2025**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 25 août 2025 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
M. Éric Ladouceur, membre
Mme Anna Guarnieri, membre

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière
M. Jean-Philippe Viens, chargé de projet

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Gabriel Michaud, chef du cabinet, Ville de Mascouche
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche
Mme Marie-Ève Pouliot, agente administrative

**RÉSOLUTION NO : E2025-08-66
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E2025-08-67
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juillet 2025;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Autorisation de mandat au Regroupement d'Achat Rive-Nord pour la vidange des boues année 2026;
7. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux »;
8. Autorisation de la signature d'un acte de cession;
9. Adoption de la directive concernant la langue française;
10. Affaires nouvelles;
11. Période de questions;
12. Huis clos;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-68

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juillet 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juillet 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-69

(Adoption des listes de paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 846 112,12 \$ et 1 526,67 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer au montant respectif de 417 745,57 \$ préparée le 18 août 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2025-08-70

(Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-71

(Autorisation de mandat au Regroupement d'Achat Rive-Nord pour la vidange des boues année 2026)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est membre du *Regroupement* de vidange des boues pour l'extraction des boues des étangs de la station d'épuration;

ATTENDU QUE la RAETM doit prévoir des travaux pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE la Ville de Terrebonne soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAETM, un document d'appel d'offres public pour les services de vidange des boues nécessaires au traitement des eaux usées de la station d'épuration dans le cadre du *Regroupement de vidange des boues*, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-72

(Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux »)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux de la régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM-2025-003) » :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Grille d'évaluation des services professionnels

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	25
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	20
4. Qualification et expérience du chargé de projet	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	20
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-73

(Autorisation de la signature d'un acte de cession)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant par la résolution 125-12-2020;

ATTENDU QUE le poste de pompage n'étant pas desservi par un réseau d'aqueduc, BHP Experts Conseils S.E.C. a prévu dans sa conception le forage d'un puits artésien;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur empêche l'implantation du puits artésien sur le lot actuel de la Régie, et que des discussions sont en cours avec la ville de Terrebonne, propriétaire du lot voisin;

ATTENDU la résolution E2025-07-63 autorisant la signature de la promesse de cession;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Benoit Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise le président et la secrétaire-trésorière à signer l'acte de cession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-74 (Adoption de la directive concernant la langue française)

ATTENDU que la *Charte de la langue française* reconnaît le français comme la langue officielle du Québec;

ATTENDU que l'article 20.1 de ladite *Charte* exige que les organismes municipaux communiquent exclusivement en français, sauf dans les cas expressément prévus par la loi;

ATTENDU qu'en vertu de la *Charte de la langue française*, les municipalités et organismes municipaux doivent se doter d'une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte;

ATTENDU que les municipalités et organismes municipaux doivent transmettre annuellement au ministère de la Langue française (MLF) le nombre de plaintes reçues et traitées, à des fins de collecte de données pour le rapport annuel sur l'application de la Charte;

ATTENDU que le français est la langue exclusive de travail, de communication et de service de la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAETM adopte la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français et que cette directive soit en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-08-75 (Levée de l'assemblée)

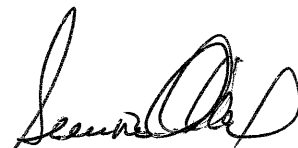
IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Secrétaire-trésorière

0919